



Madame la Secrétaire Générale, mesdames, messieurs,

Nous supposons que votre présence aujourd'hui fait suite aux annonces du CSRH de décembre 2023 avec des annonces sonnantes et trébuchantes ?

À moins que ce ne soit pour exprimer votre tristesse face à ce nouveau coup porté au statut de la fonction publique ? Car l'IFSE apparaît désormais comme le boulet qui attache le fonctionnaire toujours plus à son poste tout en le détachant inexorablement de son statut.

Ou peut-être êtes-vous venue pour annoncer, simultanément à cette application de la clause de revoyure, qui aurait dû avoir lieu en 2024, un ambitieux plan de transfert primes-points ?

Nous ne nous méprenons pas : ce n'est pas de la hausse de la rémunération indemnitaire dont nous souhaiterions entendre parler, compte tenu du fait qu'elle ne compte pour ainsi dire pas dans le calcul de la pension et que seules les agent·es titulaires en bénéficient. Nous espérons ardemment que votre présence vise à annoncer également votre engagement résolu pour porter la demande légitime des agent·es d'une augmentation significative du point d'indice et d'une refonte des grilles de rémunérations statutaires après ces années d'inflation dévastatrice et non compensée.

Ne nous leurrons pas : si pendant quelques jours ces mesures feront probablement baisser un peu la grogne et la colère. Les agent·es ne manqueront pas de faire le lien avec la façon dont s'est mise en place la PSC et sa logique d'inversion de solidarité. Cette cotisation PSC dont le montant cesse d'augmenter au-delà de 3864€ bruts ? Sans parler des montants appliqués aux ayants droit ou encore des contrôles massifs de nos collègues dispensés de PSC, qui mobilisent le prestataire privé Mercer/Agrica à des fins de surveillance.

Personne n'oublie non plus le jour de carence et la baisse à 90% du salaire. Nos collègues ont pour beaucoup fait leurs calculs, particulièrement celles et ceux qui sont parmi les plus vulnérables avec les plus bas salaires : 90% de 1400€ perçus ne laissent que 1260€ pour vivre. C'est chaque jour un peu plus insoutenable et une fois de plus, les organisations syndicales devront répondre aux nombreuses et légitimes interrogations des collègues.

Ces annonces de revalorisation ne sont malheureusement que des pansements sur une jambe de bois alors que les attaques se multiplient sous couvert de rigueur et d'économie. Ces mesures sont des revalorisations en trompe-l'œil puisque c'est bien la revalorisation du traitement indiciaire qui est le corollaire du statut de la fonction publique et qui, affaibli, érode toujours davantage l'indépendance des fonctionnaires.

Espérons au moins une chose : que les écarts entre filières s'amenuisent voire, osons rêver, disparaissent enfin. Même si nous ne nous berçons pas d'illusions : comment réduire ces écarts sans créer un sentiment d'injustice et de mise en concurrence entre agent·es de même catégorie mais de filières différentes ?

Sur ce point, nous vous rappelons la situation inacceptable des TFR qui n'ont plus de déroulement de carrière et qui sont totalement oubliés dans ce ministère malgré nos demandes répétées, nos courriers, déclarations liminaires, questions diverses et nos alertes pour visibiliser cette situation. Il ne leur reste, il est vrai, que l'IFSE comme seule obole pour améliorer leur salaire.

De même, pour l'IFSE des personnels sous statut d'emploi dans les établissements d'enseignement, malgré la promesse d'un groupe de travail dédié à ces situations spécifiques, aucune nouvelle réunion n'a été reprogrammée depuis la dernière annulation. Il est pourtant urgent d'avancer sur les conditions d'emploi et de travail de ces agent·es, qui ne peuvent plus être laissé.e.s de côté.

Par ailleurs, la situation des agents logés par Nécessité Absolue de Service demeure également une source d'injustice criante qui ne fait que perdurer. Le montant d'IFSE "agent logé par NAS" ne correspond en rien à la contrepartie due à une "gratuité" qui de fait n'en est pas une : l'abattement de l'ordre de 30% voire plus de l'IFSE pour les agents logés qui s'ajoute aux cotisations obligatoires, à l'ajout de la valeur du logement dans le montant imposable, le cas échéant au paiement d'une taxe d'habitation pour les personnes ayant déjà une résidence... sans compter l'état plus qu'aléatoire des logements proposés voire imposés selon les établissements et les Régions. Au final, les astreintes souvent contraignantes sont non seulement non rémunérées, mais peuvent même être considérées comme coûteuses du fait de la superposition de ces contreparties.

Enfin, ces mesures d'augmentation ne doivent surtout pas éclipser, ne serait-ce qu'un instant, l'impérieuse nécessité d'un plan de requalification. Il est également de notre responsabilité de rappeler la situation désastreuse dans laquelle s'enfonce notre ministère, qui repose de plus en plus sur la précarité et la contractualisation, alors que les ouvertures de concours et de postes demeurent ridicules au regard des besoins réels. Situation qui sera encore plus précaire à la rentrée 25/26 à cause du coup de rabot sur la DGH dans l'enseignement agricole.

**Paris, le 14 mai 2025**